

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

Déclaration du groupe CFTC

L'avis dont nous débattons aujourd'hui est au cœur d'un sujet essentiel, l'avenir de notre maison commune : la terre.

Nous savons tous que l'activité des uns, interfère sur l'activité des autres.

Nous savons tous qu'il ne peut y avoir de développement durable, sans le respect d'un certain nombre de règles communes.

Nous savons tous qu'il ne peut y avoir de paix durable tant que la pauvreté la plus extrême côtoiera la richesse la plus insolente.

La France, une des premières puissances mondiales, de par son aura et ses capacités humaines et technologiques, se doit d'être aux avant-postes de la coopération internationale, visant à établir, comme le précise l'avis « un modèle de développement où la croissance économique serait indissociable de la cohésion sociale et de la protection de l'environnement ».

Je voudrais au nom du groupe CFTC insister plus particulièrement sur quelques recommandations de notre rapporteur.

Il est effectivement indispensable de nous doter d'une stratégie globale de mise en œuvre cohérente des politiques publiques au niveau national et international.

Pour ce faire, nous appuyons l'idée selon laquelle l'agenda des objectifs de développement durable doit s'appliquer aux États de façon contraignante.

Dans le cadre de la globalisation, nous ne pouvons, au risque d'accentuer une concurrence internationale déjà largement déloyale, ambitionner d'être exemplaires, si nos partenaires n'ont aucune obligation d'atteindre leurs objectifs.

Il est nécessaire d'agir au sein d'un agenda de convergence de l'ensemble des pays vers des modèles de développement durable prévoyant des sanctions pour ceux que ne respecteraient pas leurs engagements.

Dans ce cadre nous devons construire, a minima, un socle international en matière environnementale, fiscale et sociale.

Comme le souligne l'avis, il existe déjà des normes internationales comme la Déclaration tripartite de l'Organisation internationale du travail sur les multinationales, sur lesquelles nous devons nous appuyer.

De la même manière la Directive européenne visant à intégrer la responsabilité sociale des entreprises dans les achats publics doit être utilisée comme un outil efficace pour parvenir à un développement durable.

La France, deuxième puissance mondiale en termes de surface maritime, a un rôle majeur à jouer dans le développement et la préservation de notre planète bleue.

C'est donc à juste titre que notre rapporteur plaide pour une plus grande participation des outre-mer à la politique de coopération française.

Nous ne voulons pas comme le dénonce un célèbre Argentin vivant à Rome que « La terre notre maison commune se transforme toujours davantage en un immense dépotoir ».

Notre ambition est de construire un monde où chacun, chaque peuple, chaque pays puissent vivre dignement en harmonie avec notre environnement.

Cet avis participant à la réalisation de ce projet, le groupe de la CFTC a voté favorablement.